

## Avis aux étudiants

Les étudiants déclarés ajournés ou autorisés à s'inscrire en Semestre 3 (S3) par dérogation auront à refaire uniquement les modules non validés. Pour ces modules, les étudiants conservent les notes des éléments de module dont la note est supérieure ou égale à 12/20. Ils s'inscrivent uniquement dans les éléments de modules dont la note est strictement inférieure à 12/20.

N.B. : *Pour plus de détails sur la validité des éléments des modules non acquis, les étudiants peuvent retirer leur relevé de notes de l'année universitaire en question auprès du service des affaires pédagogiques.*